

**Cabinet de la directrice
académique**

Dossier suivi par
Samira Belahcini
Téléphone
03 89 21 56 14

Adresse postale
52-54 Avenue de la République
B.P. 60092
68017 Colmar cedex

Colmar, le 8 mars 2020

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames les directrices d'école, messieurs
les directeurs d'école,

s/c de Mesdames les inspectrices, messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés (ées) d'une circonscription du
premier degré

Objet : COVID-19 – Continuité pédagogique et des apprentissages en période de fermeture d'école

Le département du Haut-Rhin connaît actuellement une situation sanitaire particulière liée à la propagation du coronavirus. Cette situation a conduit le Premier Ministre à prendre une mesure de fermeture des structures scolaires sur l'ensemble du département.

Au cours de cette période de fermeture, il convient de déployer au plus vite la continuité pédagogique et des apprentissages. Le lien éducatif et pédagogique doit être maintenu aussi bien dans l'intérêt des élèves que dans l'intérêt des parents et des familles. Il s'agit d'entretenir les acquis et de poursuivre l'entraînement aux apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter).

Le directeur d'école veillera à informer, aussi tôt que possible, les familles des modalités de continuité pédagogique. (Cf. annexe 1 infographie du MEN).

Pour les élèves de grande section au CM2, ainsi que pour les élèves des dispositifs ULIS, la plateforme du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) « **Ma classe à la maison** » permet la mise à disposition immédiate de séances pédagogiques en ligne. La plateforme dédiée permet de proposer des parcours pédagogiques qui couvrent une période de quatre semaines.

Cet outil est proposé gratuitement aux élèves et à leurs familles. Les services académiques transmettront prochainement aux directeurs d'école les adresses internet de connexion à la plateforme. Dès lors que cette adresse aura été communiquée aux familles, chaque élève pourra se créer un compte et accéder à l'ensemble des contenus.

Les professeurs accompagneront leurs élèves dans l'utilisation de ces ressources, en leur adressant des supports de cours et des exercices, via la messagerie électronique pour les élèves en disposant.

Pour les élèves les plus jeunes (petite et moyenne section), la mise en place d'activités éducatives et pédagogiques devra reposer sur les familles des enfants. Pour ce faire des ressources ont été recensées (cf. annexe 2).

Pour ceux ne disposant pas d'un accès à internet, il convient de prendre l'attache des collectivités locales pour mettre en place un système matériel ou dématérialisé de dépôt et de retrait des travaux d'élèves (par exemple en mairie, ...). Les équipes de circonscription contacteront dans la journée du 9 mars les directeurs d'écoles pour évaluer la situation et les besoins des élèves et des familles qui ne disposeraient pas d'une connexion internet.

Chaque enseignant comprendra qu'il reste primordial d'installer et d'entretenir un lien d'attention rassurant et personnalisé avec chaque élève en cette période de fermetures d'écoles.

Soyez assurés (ées) que vous trouverez tout le soutien que vous attendez auprès des IEN et de l'ensemble de leur équipe de circonscription (secrétaire, conseillers pédagogiques, ERUN, formateurs, coordonnateurs, ...).

Je vous remercie toutes et tous très sincèrement et très chaleureusement pour votre réactivité, la force de votre engagement et votre mobilisation dans cette situation inédite.

Anne-Marie MAIRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Marie', with a horizontal line drawn underneath the name.

Liste des annexes :

Annexe 1 : infographie du MEN

Annexe 2 : ressources pour les élèves de maternelle

Annexe 3 : circulaire n° 2020-056 du 28-2-2020